

Paris, le jeudi 16 mars 2023

## **Journée nationale des aides à domicile : Une légitime reconnaissance des professionnels mais pas de réponse sérieuse aux situations dramatiques des personnes en situation de handicap**

**Le gouvernement lancera demain la première édition de la journée nationale des aides à domicile afin de leur rendre hommage.**

**Si APF France handicap partage la nécessité de valoriser ce métier et de reconnaître l'engagement indispensable de ces femmes et de ces hommes, l'association dénonce l'absence de réponses politiques à la hauteur des graves difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, aujourd'hui mises en danger du fait de problèmes structurels du secteur de l'aide à domicile.**

**Pénurie de professionnels, personnes en situation de handicap sans solution, offre de service d'aide humaine au bord de l'implosion, manque de formation et de qualification... la liste est longue !**

**Face à ce constat accablant, APF France handicap demande au gouvernement la mise en place urgente d'un « plan Marshall » pour des mesures financières immédiates et d'un « Grenelle national de la vie à domicile » pour une réforme structurelle du secteur.**

À l'heure où les personnes en situation de handicap rencontrent de graves difficultés pour pouvoir vivre de façon autonome, le gouvernement lance la première journée nationale des aides à domicile pour remercier tous les professionnels concernés.

Certes, il est louable de saluer l'engagement de celles et ceux qui s'investissent sans relâche auprès des personnes afin de leur permettre de se maintenir et de vivre dignement à domicile. APF France handicap tient d'ailleurs à remercier ses professionnels et est fortement mobilisée pour une amélioration significative de leurs conditions de travail.

Néanmoins, force est de constater l'inertie dont font preuve les pouvoirs publics : il est maintenant temps d'agir ! Les personnes en situation de handicap ne vont pas se satisfaire d'une campagne de communication gouvernementale, elles attendent des actes, d'urgence, afin de pouvoir vivre dignement.

### **Des situations dramatiques, conséquences du manque de moyens engagés par l'État et les conseils départementaux**

« Je suis levée à 11h et couchée à 18 h », « Je n'ai personne pour le week-end, ma famille ou mes amis doivent venir m'aider en urgence », « Je ne vais pas pouvoir continuer à vivre à mon domicile et je vais devoir habiter dans un foyer ». (témoignages à retrouver dans la note de positionnement jointe).

Combien de témoignages alarmants faut-il encore entendre pour améliorer la situation ?



Contact presse : Sophie Lasbleis



Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – [sophie.lasbleis@apf.asso.fr](mailto:sophie.lasbleis@apf.asso.fr)



Les réponses politiques ne respectent pas le principe de libre choix du mode de vie et il est inacceptable de considérer que la solidarité familiale doit se substituer à la solidarité nationale !

Recrutement des aides humaines de plus en plus difficile, rémunération et conditions de travail peu attractives, offre de service d'aide humaine sous tension, combien faut-il d'alertes pour garantir le libre choix des personnes en situation de handicap à vivre chez elle ?

Loin des discours politiques qui louent le « tournant domiciliaire », « la transition inclusive » ou « la désinstitutionnalisation », APF France handicap considère que l'État et les conseils départementaux sont responsables de ces détresses humaines et de la mise en danger des personnes.

### Pour un « plan Marshall » et un « Grenelle national de la vie à domicile »

Au regard de l'urgence et face aux situations toujours plus critiques vécues par les personnes en situation de handicap, APF France handicap demande au gouvernement la mise en place, sans attendre, d'un « plan Marshall » pour des mesures financières immédiates et un « Grenelle national de la vie à domicile » pour une réforme structurelle du secteur.

Le « plan Marshall » doit :



**Renforcer** l'attractivité des métiers de l'aide humaine, notamment en matière de rémunération

**Augmenter** les tarifs des services prestataires d'aide humaine, sans reste à charge financier pour les usagers

**Développer** le nombre de place de SSIAD

**Renforcer** le droit à compensation, notamment sur le volet aide humaine

Le « Grenelle national de la vie à domicile » doit réfléchir à une évolution systémique et



structurelle de l'aide humaine et des soins à domicile tout en portant une attention sur l'organisation d'une offre de service accessible dans tous les territoires. Pour un « Grenelle national de la vie à domicile » efficace, APF France handicap préconise la participation des associations représentatives des personnes, des organisations gestionnaires de services d'aide à domicile et de soins à domicile et des financeurs (État, CNSA, conseils départementaux).

APF France handicap vient d'adresser un courrier au Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, à la Ministre chargée des Personnes handicapées ainsi qu'aux parlementaires pour exiger des réponses concrètes à cette urgence sociale.

**En pièce jointe** : *Note de positionnement APF France handicap* : « Aide humaine et soins à domicile : non-assistance à personne en danger ! »

→ Retrouvez les actions et positions politiques d'APF France handicap sur Twitter : [@apfhandicap\\_pol](https://twitter.com/apfhandicap_pol)

**APF France handicap** est une association de personnes handicapées, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France.



**APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.**

<https://www.apf-francehandicap.org/>

Contact presse : Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – [sophie.lasbleis@apf.asso.fr](mailto:sophie.lasbleis@apf.asso.fr)

